

○ Nous avons aussi de graves appréhensions au sujet de ce bill, qui compromettait, à nos yeux, les principes d'un programme de développement régional et pourrait même susciter de graves problèmes pour l'avenir de ces derniers. Maintenant que nous sommes passés par l'étape du comité et avons eu l'occasion d'interroger le ministre et d'entendre des témoins, spécialistes en matière de développement régional, nous devons avouer qu'il s'agit d'une piètre mesure législative. Le projet de loi à l'étude va, selon moi, enlever toute force au programme de développement régional.

Aux séances du comité, le ministre et le sous-ministre ont traité du bill à l'étude. Ils n'ont pas fait de déclaration préliminaire, mais se sont bornés à dire qu'ils répondraient à toutes nos questions. C'est une façon de procéder plutôt exceptionnelle et à laquelle le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a trop souvent recours, il me semble. Le ministre et le sous-ministre semblaient vouloir dire: Ne vous inquiétez pas Jack, tout va très bien. Fiez-vous à nous et nous verrons à ce que tout marche très bien.

C'était inadmissible, monsieur l'Orateur; nous avons entendu bon nombre de témoins: des représentants du Conseil économique des provinces atlantiques et du Conseil canadien du développement rural; le professeur Tom Brewis, sans doute la plus grande autorité en matière de programmes et de politiques de développement régional au Canada. Ce dernier nous a bien fait comprendre que le bill actuel saborderait le programme de développement régional. Chacun des témoins a critiqué sérieusement le bill C-205, et c'est très grave. Tous se sont montrés de plus en plus désenchantés des programmes d'expansion régionale de l'État présentés jusqu'ici.

Nous avons ensuite entendu de nouveau le ministre et le sous-ministre, mais leur façon d'envisager les choses était la même. Nous avons dû leur arracher des renseignements. Ils ont refusé de préparer une réponse bien pesée aux instances des divers spécialistes qui avaient témoigné devant le comité. A un moment donné, le ministre de l'Expansion économique régionale a essayé d'écarter une partie des dépositions, comme les assertions d'un professeur dont il ne fallait pas nécessairement se préoccuper. Je crois très grave qu'un ministre refuse de prendre sérieusement en considération les critiques formulées. Celles-ci provenaient non seulement des députés et des membres du Conseil du développement rural, mais aussi de certains des spécialistes qui ont témoigné devant le comité.

A vrai dire, le ministre et le sous-ministre n'ont même pas jugé qu'il valait la peine d'avoir quelqu'un pour contrôler l'enregistrement sonore des témoignages. Ils n'étaient pas en mesure de répondre sur certains points soulevés antérieurement. Je dois dire que le secrétaire parlementaire du ministre était présent. Il était très attentif et a participé aux délibérations. J'ai été satisfait au moins de cette partie des travaux. Le ministre et le sous-ministre n'étaient pas en mesure de répondre convenablement sur les points exposés aux membres du comité. Ils n'étaient pas en mesure de répondre convenablement

aux critiques et aux questions que formulaient les députés lorsqu'ils se sont présentés une deuxième fois devant le comité.

En conséquence, nous avons proposé divers amendements à l'étape de l'étude au comité. La plupart d'entre eux visaient à tirer le meilleur parti possible d'un projet de loi médiocre. Nous avons au moins essayé de le rendre plus pratique, et de lui donner des objectifs plus précis et plus directs, procédant de principes logiques en matière d'expansion régionale. Tous ces amendements ont été sommairement rejetés en comité par la majorité libérale. L'une des raisons pour lesquelles ils les ont tous rejetés, c'est que la plupart d'entre eux étaient absents lors de la comparaison des témoins. Ils n'estimaient pas le sujet suffisamment important pour être présents et l'entendre exposer par des représentants du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, le Conseil canadien du développement rural et le professeur Brewis. La majorité n'étaient présents que quand ils estimaient nécessaire de confirmer la mesure gouvernementale. Lorsque des députés de l'opposition présentaient des amendements, ils s'y opposaient avant même leur lecture.

M. McBride: Cette assertion est injuste.

M. Burton: C'est vrai et le député le sait.

M. McBride: Pas du tout.

M. Burton: Le député était l'un de ceux qui ont participé aux délibérations et il sait parfaitement que c'est exact. La seule chose dont il était capable était de faire du bruit comme il en fait maintenant. Le comportement de la majorité des députés libéraux à ce comité était honteux. Par la façon dont ils se sont conduits au cours des réunions du comité cette semaine, ils ont desservi leurs électeurs et le peuple canadien.

Nous proposons aujourd'hui un amendement considérable à cette mesure. Il changerait la direction des programmes gouvernementaux ainsi que celle dans laquelle ils tentent d'entraîner cette mesure avec le bill C-205. L'amendement qui vient d'être présenté ici permettrait de mettre le public sur un pied d'égalité dans des entreprises où le peuple canadien participe de façon substantielle à de nouvelles réalisations.

● (12.50 a.m.)

L'amendement proposé envisage la création d'une société canadienne de développement. Le gouvernement a dit qu'il présenterait, au cours de la présente session, un projet de loi dans ce sens. Quand? C'est difficile à dire. Peut-être a-t-il l'intention de le remettre à la Saint-Glinglin. Le gouvernement est devenu coutumier de ce genre de pratique. C'est au jour de la Saint-Glinglin que nous pourrions examiner sa politique relative à une société canadienne de développement. L'amendement à l'étude permettrait, avec certaines mesures complémentaires telles que la création d'une société de développement, d'aborder le problème du développement régional d'une manière plus cohérente. Cela mettrait également fin aux